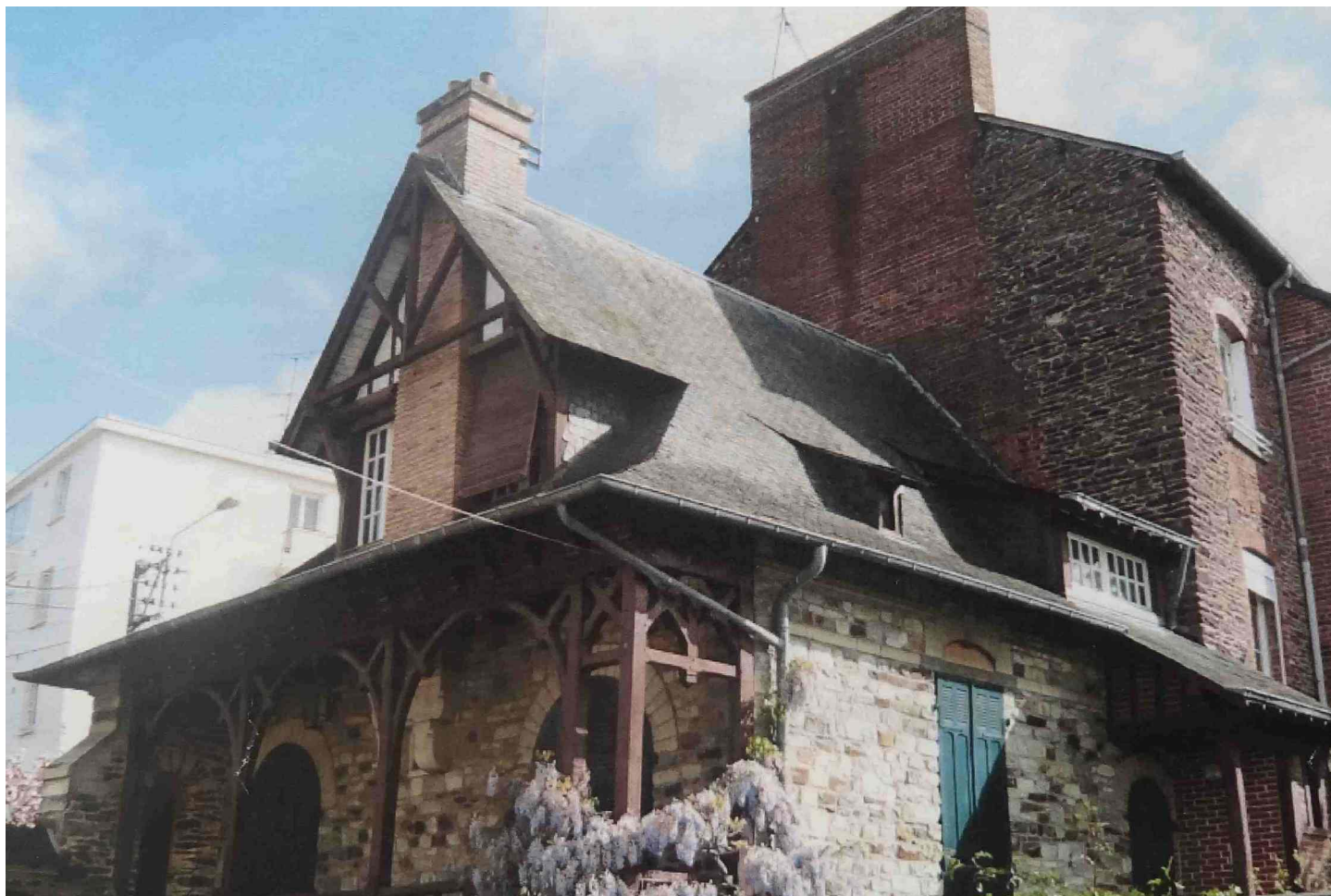


## Le cas du 90 rue de Paris



« LES AMIS DU PATRIMOINE RENNAIS »

13 Square Lucien Rose  
35000 – RENNES

Association loi 1901

Agréée Association locale d'Usagers  
Par Arrêté du Préfet d'Ille et Vilaine  
Le 14 Février 2011

Monsieur Daniel DELAVEAU

MAIRE de RENNES

Hôtel de Ville

B.P 3126

35031 – RENNES Cedex

Le Président :

Michel COIGNARD

6 allée du Verger Thébault

35200 – RENNES

[coignard53@orange.fr](mailto:coignard53@orange.fr)

Rennes, le 7 Juin 2012-

Objet : PETITION POUR SAUVEGARDE DU PAVILLON SITUE 90, rue de Paris –

Monsieur le Maire,

Nous vous faisons parvenir ci-jointe une pétition contre

« LA DEMOLITION DE LA VILLA OBERTHUR »

90 rue de Paris – 35000 RENNES

signée par plus de 170 personnes dont une très grande partie, habitant la proximité.

Nous avons constaté que la population du quartier est très attachée à ce pavillon de style balnéaire, très original construit dans la première décennie du XX<sup>e</sup> Siècle sur les plans de Charles COUASNON (Voir photo ci-jointe). Dès qu'ils ont appris la future destruction de cette villa, plus de dix résidents des environs nous ont téléphoné pour nous alerter et nous inciter à agir. Nous avons tardé à prendre l'initiative d'une pétition et le regrettons mais il n'est jamais trop tard pour bien faire.

Nous sommes étonnés que cette maison n'ait pas été signalée dans le P.L.U par des macarons attribués aux édifices remarquables pour leur architecture ou leur histoire. Ce recensement présente d'ailleurs, selon nous des anomalies, principalement pour des constructions qui en sont absentes, mais aussi, parfois, pour certaines de celles qui y sont sans que l'on en comprenne forcément les raisons.

Nous envoyons le jeu des originaux à la Société BLOT, promotrice de l'immeuble annoncé sur le permis de construire en lui demandant d'interrompre le projet pour lequel il a reçu votre autorisation.

Nous souhaitons toujours qu'à l'avenir vous restiez très vigilants à préserver le Patrimoine Bâti cher au cœur des Rennais.

Nous espérons votre compréhension.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de notre très respectueuse considération.

« LES AMIS DU PATRIMOINE RENNAIS

P.J :- Copie des pétitions signées

Pour le Conseil d'Administration

- Rapport Moral A.G. du 4/2/12

Le Président :

- Photo de la Villa du 90 rue de Paris.

Michel COIGNARD.

## PETITION

Objet : NON A LA DESTRUCTION DU 90 rue de PARIS

Monsieur le Maire de Rennes

Bien que la population rennaise n'augmente plus depuis de nombreuses années, la municipalité fait le pari que des constructions nouvelles allaient attirer de nouveaux habitants. Malheureusement, ces constructions souvent incongrues dans le paysage se font souvent après des destructions inopportunes. On détruit ce qui, précisément, pourrait attirer de nouveaux venus et l'on risque ainsi d'obtenir le résultat opposé à ce que l'on recherche.

Pourtant d'autres choix sont possibles :

**Epargner les quartiers vivants** et leurs diversités sociales. En se limitant aux quartiers nouveaux les besoins ne seraient-ils pas satisfaits ? Et ne craint-on pas un revers de fortune dans un futur proche pour l'activité du bâtiment en construisant ainsi à tout va dans l'urgence ?

**Améliorer la qualité architecturale des constructions nouvelles** : A l'instar de Cap Mail, il faut que chaque nouveau bâtiment vienne s'intégrer à l'existant. « *Toute construction qui n'aide pas celle qui précède ne devrait pas exister : c'est le rapport à ce qui précède qui caractérise l'architecture d'aujourd'hui* » (Jean NOUVEL – Forum Libé Rennes 2012).

**Trouver le juste prix** : Le prix de vente des logements doit se rapprocher des coûts de construction.

**Choisir des types de constructions « durables »** et artisanales, plutôt qu'industrielles, en redécouvrant une architecture vernaculaire plus économe en énergie et en émission de CO2 ; plus génératrice d'emplois qualifiés. Il faut privilégier des techniques économes en énergie, préférer le granit des carrières locales ou le schiste des rives de Vilaine.

Les Amis du Patrimoine Rennais s'opposent aux destructions intempestives des bâtiments et constructions en place (maisons de pays, villas, hôtels particuliers, locaux professionnels, monuments laïques ou religieux) ayant acquis seuls ou collectivement une valeur patrimoniale par l'architecture, l'histoire, l'attachement sentimental des habitants.

En accord avec l'Association des Amis du Patrimoine Rennais, les soussignés, résidents des quartiers touchés de près ou de loin par les démolitions programmées vous demandent avec insistance d'abandonner notamment le projet de destruction de la villa Oberthur – 90 rue de Paris.

L'architecte de ce bâtiment est Charles Couâsnon.

**Villas Oberthür,  
87, 89 rue de Paris,  
rue Vatar, 1913**

C'est en 1913 que René Oberthür confie à l'architecte Charles Couâsnon la construction de trois villas à élever face à la propriété familiale de la rue de Paris. De part et d'autre d'une élégante placette en hémicycle, s'élèvent d'austères villas de grès armoricains aux vastes couvertures d'ardoises où seuls des bandeaux de tuffeau viennent animer les façades. Couâsnon réinterprète avec originalité l'Art nouveau nancéien en l'associant à l'architecture américaine contemporaine.

(Voir les numéros 61 et 63 rue de la Palestine, œuvres des architectes J. Gallacier et H. Perrin, en 1912.)



*Villa Oberthür, 87, 89, rue de Paris, rue Vatar, 1913,  
Ch. Couâsnon architecte.  
Façade du 89, rue de Paris.*